



Direction régionale Provence Alpes Côte d'Azur

Marseille, le 21 septembre 2010

Monsieur Serge JOVER
Président
ADEV Association Défense Environnement
Villeneuve
17, Avenue de Bellevue
6270 VILLENEUVE LOUBET

Objet : invitation à participer à la définition du dispositif de concertation pour les études préalables à l'enquête d'utilité publique

Madame, Monsieur,

Le projet de ligne à grande vitesse Provence Alpes Côte d'Azur (LGV PACA) entre dans la phase de préparation de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, nécessaire au lancement des premiers travaux. Au cours de cette phase, qui devrait durer quatre ans, de nouvelles études doivent être réalisées.

Cette phase d'études sera étroitement associée à une concertation organisée par Réseau ferré de France avec l'ensemble des parties et des populations concernées par ce projet majeur pour la région Provence Alpes Côte d'Azur. Cette concertation sera au cœur de la définition du projet.

Par la présente, je souhaiterais vous associer à la construction du dispositif de cette concertation. Vous trouverez dans le document ci-joint des explications sur la démarche que Réseau ferré de France souhaite engager, ainsi que sur les modalités de votre participation.

J'appelle votre attention sur ces éléments, et je vous invite à vous manifester selon les modalités proposées.

Comme vous le savez, après le débat public conduit par une commission indépendante en 2005, Réseau ferré de France a mené une phase de « consultation des acteurs et d'information du public » de 2006 à 2008, avant que ne soit engagée la médiation de Monsieur Yves Cousquer en 2009, qui a permis la large expression de nombreux acteurs. La phase de consultation des acteurs et d'information du public a notamment permis à quatre groupes de travail thématiques (milieu humain, agriculture et viticulture, biodiversité et milieu naturel, et aménagement du territoire) de se réunir à de nombreuses reprises pour aboutir finalement à la formulation de propositions de 12 fiches d'action. Cette concertation a été conduite selon des principes contenus dans une charte et en lien avec l'intervention d'un garant de la concertation, qui avait présidé la commission du débat public de 2005.

Réseau ferré de France a souhaité que les enseignements de cette concertation soient tirés afin que le nouveau dispositif de concertation à mettre en place pour accompagner les études conduites sur ce projet réponde au mieux aux attentes des participants et contribue aux réflexions sur le projet. C'est pourquoi j'ai demandé qu'un bilan soit réalisé et que des propositions soient formulées. Les principaux résultats de ce travail ont été présentés lors d'une réunion d'acteurs le 9 juin 2010 à Marseille¹.

¹ Les éléments présentés et le compte-rendu de cette réunion sont disponibles sur le site internet www.lgvpaca.fr

A l'issue de ce travail, Réseau ferré de France entend donc mettre en place une concertation ambitieuse qui sera déterminante pour l'avancée de ce projet, dans l'esprit de la décision du Conseil d'Administration de RFF du 16 juillet 2009, consistant à « mener parallèlement au processus d'études, une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs intéressés au projet afin d'accompagner sa mise au point jusqu'à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans un souci d'ouverture, de dialogue et de transparence ».

La première condition de la réussite d'une telle démarche repose sur la contribution des participants à la définition du dispositif de concertation. Il s'agit de déterminer les modes d'information du public, de définir les instances consultatives, d'en préciser le fonctionnement et les missions, de proposer les articulations avec les instances décisionnelles, les modalités de réunion de concertation (objet, rythme, invitation, comptes-rendus, etc.), la prise en compte des échanges dans les décisions, les modalités d'intervention et le rôle d'un garant de la concertation etc. Le dispositif de concertation et les « règles du jeu » qui seront collectivement établis seront inscrits dans le projet de charte de la concertation.

Cette étape d'élaboration partagée du dispositif de concertation et de ses règles est essentielle pour que la concertation réponde aux attentes du plus grand nombre et qu'elle contribue effectivement à la définition du projet de la LGV PACA.

Pour débiter cette étape, j'ai le plaisir par la présente de vous inviter à participer à l'atelier départemental qui vous concerne parmi les trois qui se dérouleront les :

- **13 octobre 2010 à Nice, de 18h30 à 20h30 : Palais des Congrès Nice Acropolis – 1 esplanade du président John Fitzgerald Kennedy - 06300 NICE,**
- **14 octobre 2010 à Toulon, de 18h30 à 20h30 : Palais des Congrès Neptune – Place de Besagne - 83070 TOULON CEDEX**
- **15 octobre 2010 à Marseille, de 18h30 à 20h30 : Palais des Arts – Parc Chanot – Rond Point du Prado – 13008 MARSEILLE**

Je compte sur votre participation à cet atelier et à la démarche de concertation initiée par Réseau ferré de France.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Jean-Michel CHERRIER
Chef de la mission LGV PACA